

MAJORATION HORAIRES du CONTROLEUR de l'ELECTRICITE de la VILLE.

Le MAIRE. - Monsieur CHASSAGNE nommé Contrôleur de l'Electricité de la Ville par arrêté en date du 11 Mars 1947 touchant une indemnité mensuelle de 1.000 Rs et n'a perçu depuis aucune augmentation. La question a été examinée par la Commission du Budget qui a proposé de porter cette indemnité à CINQ MILLE FRANCS (5.000 Rs) avec rappel à compter du 1er Janvier 1951.

Je vous demande votre avis au sujet de la proposition ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

*in et soumis à l'approbation
le Monsieur le J. de l'él
H. Peris le 14 août 1951
le Secrétaire Général
de Chef de Dersson délégué
Signé: Gavarni*

*Approuvé
H. Peris le 20 août 1951
P. de P. réf. et par délégation
le Secrétaire Général
Signé: Rousse*